

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
26 JUIN 2018

DATE d'AFFICHAGE  
10 JUILLET 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	31
Votants :	33

L'an deux mille dix-huit,

le 3 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Parc de Branféré à Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Mireille LUCAS, - MM. Pierre PRAT, - André PAJOLEC.

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

**Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°85-2018 – TECHNIQUE – CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MAISON DE SERVICE  
AUX PUBLICS (MSAP)**

M. Gérard GUILLOTIN, Vice-Président en charge de l'emploi, rappelle que par décision du Préfet du 16 août 2016, l'Espace Emploi Formation a été labellisé en Maison de Services Au Public (MSAP). Cette labellisation vient reconnaître la contractualisation de la Communauté de Communes avec Pôle Emploi et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La délivrance d'un premier niveau de renseignement pour la CAF a engendré un accroissement du public accueilli à la MSAP. Ainsi, les locaux actuels ne permettent plus un accueil des usagers dans de bonnes conditions ni d'envisager sereinement une évolution des services offerts à la population dans le cadre de cette MSAP.

En conséquence, il a été décidé de travailler sur les différentes possibilités d'extension de la MSAP. Pour ce faire, un groupe de travail composé d'élus et de techniciens a été constitué en octobre 2016. Différentes réunions se sont tenues et ont permis de préciser les besoins futurs, de rencontrer les partenaires possibles, d'étudier différents sites géographiques et de répertorier les possibilités de financement.

Afin d'apporter aux usagers un service de qualité et de mutualiser les moyens, les élus du groupe de travail ont décidé d'intégrer au projet les possibilités suivantes :

- augmentation du temps de présence des différents partenaires et création de nouveaux partenariats avec mise à disposition de bureaux pour des permanences,
- création d'un espace de travail pour les chefs d'entreprises et salariés itinérants,
- mise à disposition de locaux pour les services sociaux du Conseil Départemental,
- développement d'actions pour favoriser l'inclusion numérique,

- Intégration de l'Espace Autonomie dans ce nouvel espace.

Le groupe de travail a retenu de maintenir la MSAP en centre-ville de Muzillac par l'agrandissement du siège administratif de la Communauté de Communes. Positionné entre deux grands espaces de stationnements et à côté de la mairie, le bâtiment permettra d'offrir un accueil pour l'ensemble des différents publics aux services de la population.

Le recensement des besoins de chaque services et partenaires permet d'arrêter une surface d'environ 576 m<sup>2</sup> de locaux, dont 87 m<sup>2</sup> réservés à un usage ultérieur, en vue du transfert éventuel de nouvelles compétences. L'agrandissement du siège actuel se ferait sur deux niveaux, dans la prolongation du bâtiment actuel, côté parking de la Médiathèque.

Le Plan Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissement discuté lors du Conseil Communautaire du 6 mars 2018 a permis de retenir un montant de l'opération à hauteur de 1 658 000 € TTC.

Ce projet bénéficiera d'une d'aide auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour une dépense subventionnable (sous réserve du choix des critères environnementaux) de 47 % d'une enveloppe maximale de travaux de 450 000,00 €, soit 211 500,00 €.

Les autres subventions possibles (contrat de ruralité, Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Programme de Solidarité Territoriale (PST)) sont estimées à hauteur de 691 500 €.

Afin de pouvoir affiner le coût du projet, disposer de plans qui permettront d'organiser l'espace pour accueillir le public, puis lancer les marchés publics, il est proposé de recourir aux services de différents professionnels (architecte, maître d'œuvre...).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **LANCER** les études de sol,
- **LANCER** la consultation auprès de cabinets d'architecture et de maîtrise d'œuvre,
- **CHOISIR** un bureau de contrôle, un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé,
- **ENGAGER** les démarches administratives (permis de construire, autorisations administratives, acquisition ou échange de foncier, ...) pour permettre la réalisation de cette opération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 10/07/18  
Le Président,

